

Le gouvernement espère donc que les autorités locales adopteront un *moyen terme*, afin de ne pas être obligé d'intervenir. Il ne réclame pas davantage.

Qu'est-ce donc qu'un moyen terme, ou si l'on aime mieux, un terme moyen ? Un moyen terme est celui qui se trouve entre deux termes extrêmes, à peu près à égale distance de l'un et de l'autre. Dans le cas qui nous occupe, les termes extrêmes sont, d'une part, la pétition des catholiques de Manitoba, demandant la restitution d'un bien qui leur a été volé en 1890 ; et de l'autre, le refus absolu du gouvernement manitobain de rien restituer. Le moyen terme suggéré ne peut être, comme les mots l'indiquent, ni l'un ni l'autre des extrêmes, sans perdre son caractère distinctif. Par conséquent, il ne peut signifier une restitution complète des droits violés, mais seulement une partie, plus ou moins notable.

Il est donc évident que les deux *arrêtés ministériels* du même gouvernement ne sont pas semblables, et même différent passablement.

Celui du 19 mars réclamait justice pleine et entière. Celui du 27 juillet suggère seulement l'adoption d'un moyen terme. Tant qu'on ne nous aura pas démontré, ajoute-t-on, qu'un moyen terme peut, dans certains cas, être identique à l'un des deux termes extrêmes, nous ne croyons pas aller au-delà des bornes d'une saine interprétation, en répétant : " ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. "

D'ailleurs, le mécontentement que semble avoir soulevé la publication de ce document confirme ce que nous venons de dire. S'il n'accuse pas un changement de position compromettant, pourquoi la regarder comme une mésaventure ?

Heureux ceux qui veulent sincèrement que justice pleine et entière soit rendue, et qui dorment encore sur leurs deux oreilles ! Ils ont un tempérament enviable.

Franchement, la perspective n'est pas encourageante. D'un côté, nous avons un gouvernement qui ajourne l'accomplissement de ses promesses, qui piétine sur place depuis trois mois ; et de l'autre, un premier ministre possible, qui n'a pas encore osé faire une promesse nette et catégorique.

Pourquoi donc le règlement de la question scolaire de Manitoba, simple en lui-même, est-il si difficile en pratique ? Parce qu'il y a derrière le rideau une *puissance* occulte qui s'y oppose